

# Programme de relève pour les pilotes d'hélicoptère



## Informations générales sur l'admission

Le programme de formation de la Rega a pour but de promouvoir les candidates et les candidats potentiels à l'exercice de la profession de pilote d'hélicoptère. L'aide est principalement accordée aux jeunes pilotes sans expérience de vol. Cependant, les pilotes d'hélicoptère déjà certifié.e-s peuvent également être accepté.e-s dans le programme dans le cadre de leur formation aéronautique continue personnelle.

## Les candidats doivent remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

- Citoyenneté suisse
- Formation professionnelle complète ou maturité
- Max. 30 ans révolus
- Connaissance de l'allemand (niveau minimum B2)
- First Certificate of English (FCE), TOEFL (test niveau B2) ou l'obtention du EASA Language Proficiency Level 4
- Certificate European Computer Driving Licence (ECDL), standard ou ICT Power-User SIZ (Office)
- Certificat d'aptitude médicale de classe 1 de l'AESA
- Si la formation n'est pas achevée en Suisse : volonté de travailler à l'étranger pendant une durée plus longue (min. 1½ année)
- Disposition pour des missions flexibles et indépendantes du lieu dans le pays et à l'étranger après la formation.

## Les étapes du processus de candidature :

- 1. Sélection au sein d'une compagnie d'hélicoptères suisses** qui effectue principalement des missions en sous-charge et en montagne. En principe, seules deux candidatures au maximum d'une même entreprise sont acceptées en même temps.
- 2. Lettre de recommandation**  
Il doit être explicitement mentionné ici que la compagnie d'hélicoptères engagera le/la candidat.e après la formation et lui a délivré un contrat de travail (à envoyer). Ce document ainsi que le contrat ne seront acceptés qu'avec la signature du PDG.
- 3. Envoyer les documents à la Rega**  
Lettre de motivation, curriculum vitae, lettre de recommandation et contrat, certificats de travail, attestations (par ex. informatique, anglais ou allemand), certificat d'aptitude médicale de classe 1 de l'AESA, licences éventuelles et confirmation de l'OFAC.

### À traiter en parallèle :

Dépôt d'une demande d'aide financière pour la formation auprès de l'OFAC. La requête doit être remise avant le début de la formation ou avant le commencement des modules correspondants. Le calendrier de réalisation des modules concernés doit être clairement indiqué dans le contrat de formation (joindre le plan de formation).

### Avant de soumettre la demande, veuillez vérifier que tous les documents nécessaires sont disponibles et joints à la demande

- Formulaire de demande dûment rempli
- Offre obligatoire du centre de formation

- Dans le cas d'un centre de formation à l'étranger : documents permettant d'évaluer le niveau de la formation (certificat de l'école, licence des instructeurs)

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de l'OFAC: [www.ofac.admin.ch](http://www.ofac.admin.ch)

(subvention pour formation de pilote professionnel)

### 4. Entretiens auprès de la Rega

Un entretien de sélection aura lieu pour décider qui passera au tour suivant.

### 5. Évaluation

Une évaluation externe de deux jours est organisée pour les candidates et candidats.

### 6. Décision

Selon le niveau de formation, il se peut que plusieurs candidat.e-s soient admis-es la même année.

**La sélection pour l'année 2023 est déjà terminée. Dès que le programme sera à nouveau mis au concours, nous publierons une offre d'emploi sur [www.rega.ch/jobs](http://www.rega.ch/jobs)**

## Coordonnées :

Si vous êtes intéressé.e par ce programme de formation pour les pilotes d'hélicoptère, Christa Biber se réjouit de recevoir vos documents de candidature **jusqu'à la fin du mois de mars au plus tard** de chaque année.

### Garde aérienne suisse de sauvetage Rega

Christa Biber, spécialiste RH,

Tél : +41 44 654 33 63

Mail: [christa.biber@rega.ch](mailto:christa.biber@rega.ch)